INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 FÉVRIER 2023 À 19H30
EN PRÉSENCE DU PUBLIC
Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Jonathan Bédard
Mme Lynda Cusson
Mme. Mélanie Valois
M. Pierre Larivière
Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est absent : Michel Massé

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière
Guy Cusson, directeur des travaux publics

Mot de bienvenue

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

24-02-2023

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

25-02-2023

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 16 janvier 2023 à 19h30 en apportant toutefois les corrections suivantes :

- Page 0624 : résolution #13-01-2023 : retirer « par visioconférence »
- Page 0624 : résolution #14-01-2023 : retirer « par visioconférence »

Adoptée

**Monsieur Pierre Larivière se retire de la table des délibérations après avoir déclaré qu'il a un intérêt pécuniaire particulier sur la question soumise à cette séance, puisqu'il y a un compte à payer dont il est fournisseur, en lien avec un bail de location conclu avec la Municipalité. Il ne participera donc pas aux délibérations ni au vote sur cette question.*

26-02-2023

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	40 010.86$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	44 241.94$
VOIRIE MUNICIPALE	23 707.35$
HYGIÈNE DU MILIEU	22 777.52$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	0.00$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00$
LOISIRS ET CULTURE	10 136.25$
FRAIS DE FINANCEMENT	607.57$
IMMOBILISATIONS	7 761.56$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2023:	149 243.05$

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de février 2023 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

**Monsieur Pierre Larivière reprend son siège après l'adoption de cette résolution.*

27-02-2023

Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux publics fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois de janvier 2023 et de ceux à venir en février 2023.

Projet implantation plaque numéro civique
Le directeur informe les élus que les poteaux ont été livrés et les plaques sont en préparation.

Projet de bâtiment accessoire pour génératrice/toilette publique au parc
Les services d'un technologue ont été retenus afin de procéder à la préparation d'un plan par un technologue, pour le projet de construction d'un bâtiment accessoire devant servir de local pour installer la génératrice et un pour une toilette publique pour le parc.

Réparations à la camionnette
La camionnette est actuellement au garage pour compléter les réparations.

Il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments
Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de janvier 2023
Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en janvier 2023 est déposé et une copie a été remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Deux personnes sont présentes dans l'assistance. Aucune question.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution ou annotation

28-02-2023

Radiation de comptes de taxes impayées : suivi des informations légales obtenues

CONSIDÉRANT la résolution #15-01-2023, par laquelle le conseil souhaitait procéder à la radiation de comptes de taxes impayées en lien avec 6 lots non réclamés ou dont les propriétaires sont décédés ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité ne peut renoncer à ses taxes;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas de lots non réclamés, la procédure permettant de procéder au transfert de propriété doit passer par une procédure de vente pour défaut de paiement de taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Pierre Larivière
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à faire les vérifications nécessaires afin de valider l'intérêt des propriétaires riverains des lots non réclamés, à acquérir ces lots.

Adoptée

29-02-2023

Affectation d'une somme de 3 500$ au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection (Fonds créé par la résolution #32-02-2022)

CONSIDÉRANT la formation du fonds créé par la résolution #32-02-2022, fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 500$ doit être versé au fonds en 2023, tel que requis par la loi, afin d'assurer au fonds les sommes nécessaires pour les dépenses des prochaines élections;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter une somme de 3 500$ provenant du fonds général au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.

Adoptée

30-02-2023

Radio Acton : renouvellement du plan publicitaire 2023 au coût de 1 000$ plus taxes

Il est proposé par Lynda Cusson
Second par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement du plan publicitaire 2023 au coût de 1 000$ plus taxes.

Adoptée

31-02-2023

ADMQ : congrès 2023

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ 2023, en défrayant son inscription au coût de 566$ plus taxes et en remboursant également les frais relatifs à sa participation, soit les frais de repas, de déplacement et d'hébergement.

Adoptée

Projet d'implantation de plaque de numéro civique : suivi
Une carte est présentée aux élus démontrant le territoire couvert par la première phase d'implantation des plaques de numéros civiques.

32-02-2023

SPAD : Rapport 2022 sur l'encadrement des chiens dangereux

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose le rapport de la SPAD concernant l'encadrement des chiens dangereux pour l'année 2022;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport de la SPAD, pour l'année 2022, concernant l'encadrement des chiens dangereux.

Adoptée

33-02-2023

Contrat d'entretien des pelouses pour la saison 2023 : ajustement pour ajout des espaces hors parc situés au 190, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à un ajout au contrat d'entretien des pelouses pour 2023, contrat accordé à Service Roger par la résolution #18-01-2023;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout consiste à faire l'entretien des pelouses sur la propriété située au 190, rue Notre-Dame, en plus des espaces occupés par le parc faisant déjà l'objet du contrat, pour un montant additionnel de 350$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ajout d'un montant de 350$ au contrat confié à Service Roger, afin de prévoir l'entretien des espaces de pelouses sur la propriété située au 190, rue Notre-Dame.

Adoptée

34-02-2023

Réfection de conduites d'égouts sans tranchée : décompte progressif #3 et réception provisoire des ouvrages

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. déposent le décompte progressif #3 présenté par AE Services et Technologies Inc., dans le cadre du projet de réfection des conduites d'égouts sans tranchée et recommande le paiement d'un montant de 34 015.92$, incluant TPS/TVQ;

CONSIDÉRANT QUE le décompte inclut également la documentation relative à la réception provisoire des travaux en date du 15 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 5%, d'un montant de 8 256,31$ avant taxes a été appliquée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

1- Approuver le décompte progressif #3 au montant de 34 015.92$ et procéder au paiement de la somme à AE Services et Technologies Inc.;
2- Approuver le certificat de réception provisoire des travaux en date du 15 juin 2022;
3- Autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Gagné, à signer le décompte progressif #3 ainsi que le certificat de réception provisoire des ouvrages portant le numéro Cert-C01, pour le projet de Réfection de conduites d'égouts sans tranchée numéro DRU-0026189, visant les travaux réalisés en date du 15 juin 2022.

Adoptée

35-02-2023

Réfection des conduites d'égout en tranchée 2023 : autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation auprès de 3 entrepreneurs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a identifié des travaux à réaliser à des conduites d'égout pluviales situées sur la rue de l'Église et la rue de la Rivière, lesquelles ont une classe « D » au plan d'intervention réalisé pour le programme TECQ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux recommandés sur ces conduites doivent être réalisés rapidement, afin de pouvoir présenter les travaux qui restent à réaliser sur la rue Ste-Marguerite en 2023;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QU'un plan et un devis ont été préparés par Les Services EXP Inc., pour la réalisation de ces travaux qui doivent être réalisés en tranchée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entrepreneurs qualifiés et détenant la licence d'entrepreneur général 1.4 « Entrepreneur en routes et canalisation », pour la réalisation de travaux de réfection de conduites d'égout pluviales en tranchée 2023, tels que présentés sur les plans préparés par Les Services EXP Inc.

Adoptée

36-02-2023

Demande de modification à la réglementation d'urbanisme déposée par Mme Lise Brien, visant à permettre l'implantation d'un logement dans un bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QUE Mme Lise Brien, propriétaire de la résidence située au 88, rue St-André à Roxton Falls, dépose une demande de modification au règlement de zonage, afin de permettre la conversion du bâtiment accessoire présent sur sa propriété, en appartement résidentiel avec chambre à coucher, cuisinette et salle de bain;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise principalement à ajouter une source de revenu à la propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a refusé une demande similaire en 2015, présentée par Mme Brien pour sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE depuis peu, dans un contexte de pénurie de logement au Québec, certaines municipalités permettent, sous certaines conditions, d'aménager un logement dans un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaiteraient savoir sous quelles conditions un tel usage peut être permis et analyser la pertinence de l'ajout d'un tel usage sur son territoire ou dans certaines zones seulement;

CONSIDÉRANT QUE l'avis du CCU sur la question est pertinent à l'analyse du dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le CCU à procéder à une analyse de la demande de Mme Lise Brien, dans une perspective globale et non pour son seul usage, en considérant les éléments suivants : devrait-on permettre l'usage résidentiel dans un bâtiment accessoire, sur tout le territoire ou dans certaines zones restreintes, ou pas du tout et si oui, dans quelles conditions précises.

Adoptée

37-02-2023

Rue Richard : acquisition du cercle de virage appartenant à M. Luc Richard

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale informe les élus que M. Luc Richard souhaite inclure au contrat de cession du lot #6 516 559, une clause prévoyant que la municipalité s'engage à ne pas faire de fossés ouverts sur le lot cédé et devant servir de cercle de virage pour la rue Richard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut accepter d'ajouter cette condition, puisque l'aménagement de fossés visant à assurer le drainage d'une rue est la responsabilité de la municipalité et que le drainage d'une voie publique est une obligation que la municipalité doit respecter;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité d'informer M. Luc Richard que la municipalité maintient sa position concernant l'acquisition sans condition de sa part du lot #6 516 559, avec l'engagement de la municipalité de prendre à sa charge les frais relatifs à l'aménagement du cercle de virage (fondation, drainage, asphaltage, etc.), et de réaliser les travaux requis au moment qui sera jugé opportun par la municipalité.

Adoptée

38-02-2023

Développement domiciliaire du secteur rue Notre-Dame : autorisation visant la signature de la promesse d'achat/vente du lot #3 843 061 à Huard Excavation Inc.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale soumet le document projet visant la signature d'une promesse d'achat/vente du lot #3 843 061 à la compagnie Huard Excavation Inc., agissant à titre de promoteur, dans le but d'ménager un développement domiciliaire dans le secteur de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le contrat notarié de vente à intervenir entre les parties sera instrumenté par le notaire désigné par le promoteur, lequel acte de vente sera signé au plus tard dans les 60 jours de la confirmation de la réalisation des conditions prévues à l'article 12 de la promesse d'achat/vente ;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une entente promoteur fera également partie des étapes à réaliser dans le cadre du processus de réalisation du développement domiciliaire du secteur de la rue Notre-Dame;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature du document intitulé « Promesse d'achat/vente » entre la Municipalité du Village de Roxton Falls et Huard Excavation Inc., visant la vente du lot #3 843 061 aux termes et conditions prévues au document et dans le but de procéder à la mise en place d'un développement domiciliaire, dans le secteur de la rue Notre-Dame.
Que le maire, Monsieur Jean-Marie Laplante, ou en son absence, M. Pierre Larivière, maire suppléant, ainsi que Madame Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière ou en son absence, Madame Angèle Beauchemin, greffière-trésorière adjointe, soient par la présente résolution autorisés à signer le document ci-dessus mentionné afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

39-02-2023

Projet de règlement #01-2023, sur la démolition d'immeubles de la Municipalité de Roxton Falls : avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Daniel Roy, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #01-2023, sur la démolition des immeubles de la Municipalité de Roxton Falls. Ce règlement a pour but d'assurer la protection des immeubles présentant une valeur patrimoniale inscrit dans l'inventaire de la MRC ou ayant été cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Adoptée

40-02-2023

Projet de règlement #01-2023, sur la démolition d'immeubles de la Municipalité de Roxton Falls : adoption du projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement #01-2023, sur la démolition d'immeubles de la Municipalité de Roxton Falls, est présenté et déposé séance tenante;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement, qui a pour but d'assurer la protection des immeubles présentant une valeur patrimoniale inscrit dans l'inventaire de la MRC ou ayant été cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel,* fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 01- 2023 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité de Roxton Falls.

Adoptée

Projet de construction d'un espace sanitaire/génératrice : suivi du mandat pour les plans

Le directeur des travaux publics a confié à la firme Plans et services d'architecture Bruno Desruisseaux Inc., le mandat pour la conception des plans du bâtiment devant accueillir la génératrice et un espace sanitaire accessible au public, pour un montant de 500$ plus taxes. La livraison est prévue pour le 10 février 2023.

41-02-2023

Régie de Loisirs de Roxton Falls : modification du projet présenté au FSPS

CONSIDÉRANT la résolution #248-12-2022, par laquelle la municipalité accepte de soutenir financièrement le projet de bonification de l'offre littéraire et achat d'équipement présenté par La Régie de Loisirs de Roxton Falls, au coût de 14 200$ et permettant une contribution de l'ordre de 5 680$ à même l'enveloppe locale du FSPS de la Municipalité du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE La Régie de Loisirs de Roxton Falls sollicite une modification à la demande présentée en décembre 2022, dans le but de pallier les coûts plus élevés que l'estimation prévue pour le volet de la refonte du site internet;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet passent de 14 200$ à 15 300$, ce qui implique une hausse de 440$ de la contribution municipale à même l'enveloppe locale du FSPS, passant de 5 680$ à 6 120$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la demande de modification du projet « Bonification de l'offre littéraire » présenté au FSPS par la Régie de Loisirs de Roxton Falls, en autorisant une contribution de l'ordre de 6 120$ à même l'enveloppe locale de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

42-02-2023

Journal L'Écho des chutes : demande d'augmentation de la contribution annuelle

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles responsables de la conception du journal L'Écho des chutes s'adressent à la municipalité afin de demander une hausse de 250$ de la contribution annuelle versée, soit un total de 1 250$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la hausse de 250$ pour la contribution annuelle de la contribution versée au journal L'Écho des chutes, soit un total de 1 250$.

Adoptée

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question adressée au conseil.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution ou annotation

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 6 février 2023

43-02-2023

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Pierre Larivière
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h30.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls